



EXTRAIT N°25/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

Date de la convocation :
Le 22 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :
Présents 23
Procurations 4
Absents 5
Excusés 1

En cours de Séance :
Présents 23
Procurations 4
Absents 5
Excusés 1

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1^{er} adjoint ;

PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, M CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. ADELE Claude).

ABSENTS NON EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Pascal QUIONQUION, (DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

FINANCEMENT DE DEUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le Maire expose :

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ), la ville de Saint-joseph a assuré avec la CAF, le cofinancement des places de garde offertes par le multi-accueil « Les Pitchouns » et la micro-crèche « Les Petites Libellules », pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2019.

A partir de 2020, le dispositif de soutien financier apporté aux structures passe par le versement du bonus territoire qui remplace donc le CEJ.

Par courrier du 12 novembre 2020, la commune s'est engagée à cofinancer les deux établissements précités sur la période 2020 à 2023 dans le cadre du bonus territoire, qui s'inscrit dans le dispositif plus large que propose la convention territoriale globale (CTG).

Considérant que la rupture des financements mettrait en péril la gestion des deux établissements concernés avec une conséquence éventuelle de perte de place,

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER le maintien du cofinancement des deux établissements « Les Pitchouns » et « Les Petites Libellules », pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023, a minima au montant de 2019, soit un total de 13 258,86 € (treize mille deux cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-six cent).

D'AUTORISER le versement d'une subvention annuelle à chaque établissement sur la base d'un nombre total de 42 places, soit un montant forfaitaire de 315,69 € (Trois cent quinze euros et soixante-neuf centimes) par places.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 28 mars 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

